



Parc national  
des Calanques

# Commission Escalade

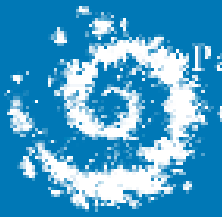
**12 novembre 2024**

14h – 17h45

*Siège PNCal / Prado*

Compte-rendu





Introduction  
par Laurent SCHEYER,  
directeur adjoint PNCal

## Participants du 12/11/2024

- Norbert Apicella / FFME
  - Nicolas Armstrong / CAF Paca
  - André Bernard / Bureau des guides
  - Pierre-Olivier Blanc / CAF13
  - Jean-Claude Grand / FFME13
  - Bernard Hamel / CA PNCaI
  - Julien Panchout / ONF
  - Christophe Parra / Ville La Ciotat
  - Sophie Séjalon / Conservatoire du littoral
  - Bernard Vaucher / éditeur
  - Johann Vaysse / CD13
  - Vincent Vilmer / FFME13
- PNCaI :  
Patrick Bayle, expert CS (intro)  
Mélissa Desbois, Frédérique Figueroa,  
Laurent Scheyer

*Excusés : Marta Cancellà CAF Paca,  
Grégoire Delrue CD13, Martial Mairot &  
Pierrick Girardet VDM, Philippe Manny La  
Ciotat, Anne Françoise Raybaud DRAJES,  
Philippe Susini CD13.*

## Ordre du jour proposé

- **Accueil café/thé**
- **1/2 heure d'intro : infos naturalistes**
  
- **1/ Outils**
- **2/ mesures conservatoires + panneaux & cadenas**
- **3/ Projet d'ouverture / Cas des voies sans autorisation**
- **4/ Bilan et programmation d'entretien des voies**
- **5/ Actualités partagées et Projets 2025**



# Intro naturaliste Avec Patrick BAYLE

- Caractéristiques (plumage, vol, cri, etc.)
- Degré de protection
- Prédateurs
- Ce qu'il mange
- Où il vit
- Son comportement
- Ce qui le dérange
- Ce qu'il recherche dans les Calanques
- La cohabitation avec les z'humains ?!





- Voir fiche recto-verso
- À ne pas confondre avec le Grand-Cormoran.
- Le Grand-Cormoran ne niche pas mais hiverne dans les Calanques.
- Pas en haute mer car plumage non imperméable. Sur le littoral.
- De manière globale, avoir une activité au-dessus d'un oiseau est considéré comme une menace par celui-ci.
- Le degré de protection ? Selon la vulnérabilité de l'espèce.

La faune protégée des Calanques

## Le Cormoran de Desmarest

ou Cormoran huppé de Méditerranée  
*Phalacrocorax aristotelis desmarestii*

Taille **95 à 110 cm**    Poids **1,7 à 2,2 kg**    Longévité **jusqu'à 30 ans**

**Quel est son degré de protection ?**  
Espèce protégée avec enjeu de protection TRÈS FORT dans le Parc national des Calanques. Le Cormoran de Desmarest ne vit qu'en Méditerranée, et son premier couple nicheur a été installé sur l'archipel de Riou en 1999. Il niche aujourd'hui sur les deux archipels majeurs et sur quelques îles de falaises littorales des Calanques et du Cap Camille.

**Quand est-il sensible ?**

Prospéction des colonies De octobre à décembre	Éclouage De janvier à fin mai
Accouplement De novembre à avril	Émvol De février à juillet
Ponte De décembre à fin avril	

**Quel est son milieu préféré ?**  
Présence historique en Corse. Première nidification en 1999 sur l'île de Riou, puis sur les îles d'Hyères (2004) et au Froul (2010). Reproduction continentale à partir de 2019 au cap Camille et Morgiou. Nidification sur les rochers côtiers et falaises littorales. Une espèce fidèle à ses sites de reproduction.



Crédit : J. Duron

**De quoi se nourrit-il ?**  
Il se nourrit de petits poissons côtiers qu'il chasse sous l'eau. Il peut plonger à plus de 30 mètres de profondeur et rester immergé pendant deux minutes !

**Il aime...**  
les petits poissons, faire sécher son plumage, et se rassembler en dortoirs sur les falaises.

**Il n'aime pas...**  
les déplacements humains en falaises et sur l'eau, les engins de pêche qui peuvent engendrer des captures accidentelles.

**Lors d'une activité**

- Je navigue à une distance respectable des falaises littorales et à faible allure.
- Je pratique l'escalade en respectant les périodes de fermeture de vol.
- Je ne fréquente pas la zone interdite pendant la période de nidification.
- Je ne m'approche pas quand il niche son plumage en déployant ses ailes.
- Je signale mes observations d'oiseaux protégés présents sur un site ou la découverte d'un nid ou de poussins.

Parc national  
des Calanques

## Le Cormoran de Desmarest

Un pêcheur hors pair



**Nidification**  
Où grimper dans les Calanques ?

**A quoi ressemble-t-il ?**  
Le Cormoran de Desmarest huppé de Méditerranée est reconnaissable à son plumage noirâtre avec des reflets vert bouteille, son long cou et son bec fin de couleur jaune. C'est une espèce d'oiseau marin endémique de Méditerranée qui se distingue du grand cormoran par sa plus petite taille et par la huppe qu'il porte sur le front au printemps, lors de la période de reproduction.

À ne pas confondre avec le grand cormoran, plus grand (2,20 m à 1,50 m d'envergure), qui vit et se reproduit le long des côtes et cours d'eau, mais dont quelques individus hivernent sur les côtes méditerranéennes.

Les oiseaux présentent une évolution de leur plumage en fonction de leur âge. Les cormorans huppés juvéniles sont clairs et deviennent de couleur noire à l'âge adulte.

Crédit : J. Duron



- Caractéristiques (plumage, vol, cri, etc.)
- Degré de protection
- Prédateurs
- Ce qu'il mange
- Où il vit
- Son comportement
- Ce qui le dérange
- Ce qu'il recherche dans les Calanques
- La cohabitation avec les z'humains ?!





- Mange des rats, des batraciens, des hérissons, des pies
- Vulnérable au stade poussin
- Chasse en périphérie
- Ne vit pas dans un nid mais dans une cuvette, une petite dépression sur une vire
- Environ 20 couples sur le territoire

Parc national  
des Calanques

## Le Grand-duc d'Europe

Le plus grand oiseau  
nocturne du monde



**Nidification**  
Où grimper  
dans les  
Calanques ?



**A quoi ressemble-t-il ?**

Malgré sa taille imposante, c'est un as de camouflage : son plumage de couleur fauve tacheté de brun se confond avec son environnement. Ses plumes en forme de peigne absorbent les bruits et lui garantissent un vol parfaitement silencieux, ce qui lui permet de

surprendre ses proies. Son chant puissamment résonne l'hiver dans les Calanques, ainsi que les pelotes qui contiennent les restes non digestibles de ses proies, qu'il rejette depuis ses perchoirs, permettant de déceler sa présence. Le hibou s'active dès la nuit tombée.

La faune protégée des Calanques

## Le Grand-duc d'Europe

Bubo bubo



Envergure  
jusqu'à  
1m90

Taille  
jusqu'à  
75 cm



Poids  
1,7  
à 3,3 kg



Longévité  
jusqu'à  
17 ans

### Quel est son degré de protection ?

Espèce protégée avec enjeu de protection FORT dans le Parc national des Calanques. Son statut d'espèce protégée (depuis 1976) ne l'empêche pas d'être victime de braconnage et d'empoisonnement. Il est également l'objet de collisions avec des véhicules ou des lignes électriques. Dans le Parc national, une vingtaine de couples de Grands-ducs a pu être recensée grâce aux suivis d'écoutes menés depuis 2000.

### Quand est-il sensible ?

Période de chant  
De décembre à février

Ponte  
De janvier à mai

Écllosion  
De février à mai

Envol  
D'avril à juillet

### Quel est son milieu préféré ?

Dans le Parc national, il niche en falaises. L'espèce ne construit pas de nid mais aménage un creux, le plus souvent sur une vire, dans lequel la femelle pond 1 à 4 œufs. L'incubation dure une trentaine de jours ; les jeunes sont nourris jusqu'à 24 semaines avant de prendre leur indépendance.

### De quoi se nourrit-il ?

Le Grand-duc a un régime alimentaire très éclectique qui va des gros insectes au renardeau. La plupart des couples des Calanques nichent en périphérie du massif et se nourrissent de proies qu'ils vont chasser aux abords de la vire (rats, pigeons, pies...). Les 2 couples qui se reproduisent sur les îles mangent des lapins, des rats noirs, des goélands et, à l'occasion, des puffins !

### Il aime...

Les hérissons ! Il en est le principal prédateur. C'est aussi un super-prédateur qui capture d'autres rapaces (flûtes et nocturnes) et des petits canards.

### Il n'aime pas...

La présence humaine, trop proche ou trop bruyante, et les photographes trop curieux.

### Lors d'une activité

- Je pratique l'escalade en respectant les fermetures de voies.
- Je ne fréquente pas la zone interdite pendant la période de nidification.
- Je signale mes observations de rapaces présents régulièrement sur un site ou la découverte d'un nid ou de poussins.

### Le saviez-vous ?

C'est le plus grand rapace nocturne du monde. C'est une espèce cosmopolite dont les individus des régions septentrionales peuvent mesurer près de 2m d'envergure.

Dès le début de l'hiver et jusqu'au printemps, le mâle fait entendre son hullement, un bouhou ou hou-ou grave, puissant et portant loin. La femelle répond de la même façon mais de manière plus aiguë. C'est à ce chant qu'il doit son nom latin Bubo. Les couples sont souvent unis pour la vie.

- Caractéristiques (plumage, vol, cri, etc.)
- Degré de protection
- Prédateurs
- Ce qu'il mange
- Où il vit
- Son comportement
- Ce qui le dérange
- Ce qu'il recherche dans les Calanques
- La cohabitation avec les z'humains ?!





- 6 couples sont localisés dont un à Canaille.
- En réalité, il doit y en avoir 3-4 couples sur Canaille
- Non localisé précisément donc ne font pas l'objet de mesures conservatoires. Le principe de précaution n'est pas appliqué.
- Niche à Marseille / oiseau migrateur
- Se nourrit uniquement d'oiseaux
- Prédateur : le Grand-Duc
- A ND de Paris, il s'agit de Faucon crécerelle.

## Remarques :

- Il existe des PNA / plan nationaux d'actions pour les protéger.
- Il y a 20 ans, 100 couples de goélands étaient recensés. Ils sont 24 000 aujourd'hui. Mais une diminution est observée bien qu'elle ne soit pas expliquée.

Parc national  
des Calanques

## Le Faucon pèlerin

Un chasseur de haut vol



**Modification  
Ou grimper  
dans les  
Calanques ?**

**A quoi ressemble-t-il ?**

Ce faucon se reconnaît à sa tête massive, ses ailes pointues, son dos gris ardoise et son dessous blanc finement strié de noir. Une calotte et une moustache noire contrastent avec ses joues blanches. Ses pattes et la bout de son bec sont jaunes.

Il est identifiable en vol par sa silhouette robuste et son vol rapide. Dans le ciel, le Pèlerin tourne vite puis s'allonge à toute vitesse sur sa proie lorsqu'il chasse. Il lance des sifflements stridents lorsqu'il est dérangé sur son territoire de reproduction ou pendant les parades nuptiales.

**Modification  
Ou grimper  
dans les  
Calanques ?**

**QR Code**

Crédit : P. Bureau

Le faucon protégé des Calanques

## Le Faucon pèlerin

Falco peregrinus



Envergure  
**104-113 cm**  
pour le mâle  
**89-100 cm**  
pour le femelle



Poids  
**750 g**  
à **1,3 kg**



Longévité  
**jusqu'à**  
**17 ans**

### De quoi se nourrit-il ?

Il mange presque exclusivement d'oiseaux, des petits que lui, oiseau-captain en vol, il les attrape par surprise, par une attaque en plongée.

### Il aime...

Nicher sur les sites en falaises

### Il n'aime pas...

Le dérangement en falaises, le survol à basse altitude, les drones...

### Quel est son degré de protection ?

Espèce protégée avec un statut de protection **TRES FORT** dans le Parc national des Calanques. Dans les Bouches-du-Rhône, ce prédateur, protégé au niveau européen, est partiellement sédentaire et ses effectifs sont confinés au littoral rocheux. Des 6-8 couples de faucon pèlerin se reproduisent sur le territoire du parc national, dont 4 sur les îles de Marseille où ils trouvent des cavités rocheuses à l'abri de tout dérangement. Sa reproduction sur les îles de Marseille est devenue dès les 19<sup>es</sup> et 20<sup>es</sup> siècles un lieu de captivité de jeunes pour la fauconnerie, notamment par le perdreau des îles pour le compte de Louis XIII.

### Quand est-il sensible ?

Parades nuptiales  
**De janvier à février**  
Accouplement  
**Février**  
Ponte  
**De février à mars**

Ecllosion  
**De mars à avril**  
Élevage  
**De mai à juin**

### Quel est son milieu préféré ?

Dans le Parc, il niche dans les falaises dominant la mer où il chasse des oiseaux migrateurs venant du large au printemps. Les faucons ne construisent pas de nid, ils pondent à même le sol d'une roche. Plusieurs sites sont repérés par le captif, mais c'est à la femelle qui revient le choix final. Elle pond entre 3 à 4 œufs et les petits faucons, nés après 20 jours d'incubation, sont élevés pendant deux mois.

### Lors d'une activité

- Je pratique l'escalade en respectant les formations de roches.
- Je ne fréquente pas la zone interdite pendant la période de nidification.
- Je signale mes observations de rapaces présents régulièrement sur un site ou la découverte d'un nid ou de poussins.

### Le saviez-vous ?

Symbole de pouvoir et du dieu Horus chez les anciens Égyptiens ou chasseur de haut vol utilisé depuis près de 35 siècles en fauconnerie, le Faucon pèlerin a été de tout temps, et reste aujourd'hui, un rapace prestigieux admiré pour ses qualités aériennes et ses attitudes à la chasse.

Rapace le plus rapide du monde : il peut atteindre exceptionnellement près de 400 km/heure lorsqu'il descend à pic pour attraper ses proies !



# Partie 1

## Outils, panneaux et cie



- Panneaux CD13 en cours de réflexion
- Dans le cadre de la CDESI
- Dimensions ?
- Dans ENS du Département ?
- Calendrier
  
- Panneaux en complément à installer sur les accès aux voies (parking). Cf travail réalisé lors de la dernière commission.
  
- Infos « vigilance » sur le site PNCaI, l'application *MesCalanques*, les flyers activités.

## SITE NATUREL D'ESCALADE

**Attention :** vous entrez dans un espace naturel présentant les difficultés d'un site de montagnes. **Restez vigilant aux potentielles chutes de blocs.** Le grimpeur est responsable des conséquences de sa pratique.






**Soyez acteur de votre propre sécurité !**

- Tout balisage des accès et des itinéraires d'escalade est strictement interdit.
- La fermeture permanente ou provisoire des voies (éboulements, périodes de nidification...) doit être respectée.
- Les voies peuvent être non-équipées ou équipées de manière aléatoire selon le classement FFME.
- La création, la modification et le ré-équipement de voies sont soumises à autorisation du propriétaire du site.
- Avant de grimper, renseignez-vous sur les éventuelles prescriptions particulières liées à la fragilité écologique.

En cas de problèmes identifiés : rendez-vous sur **SURICATE**

Niveaux de danger "Feux de forêt" et accès au massif : 0811 201 313  
En cas d'urgence, composez le 112, 114 pour malentendants.





En attente de la dernière version.

Les picto 2 (hors sentiers) et 3 (check) sont peu compris.

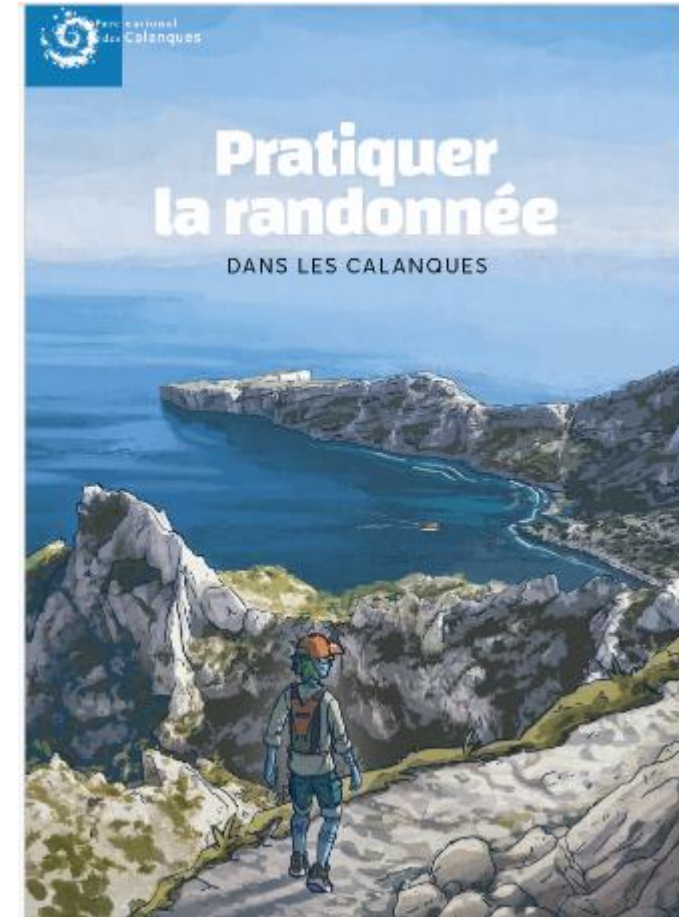
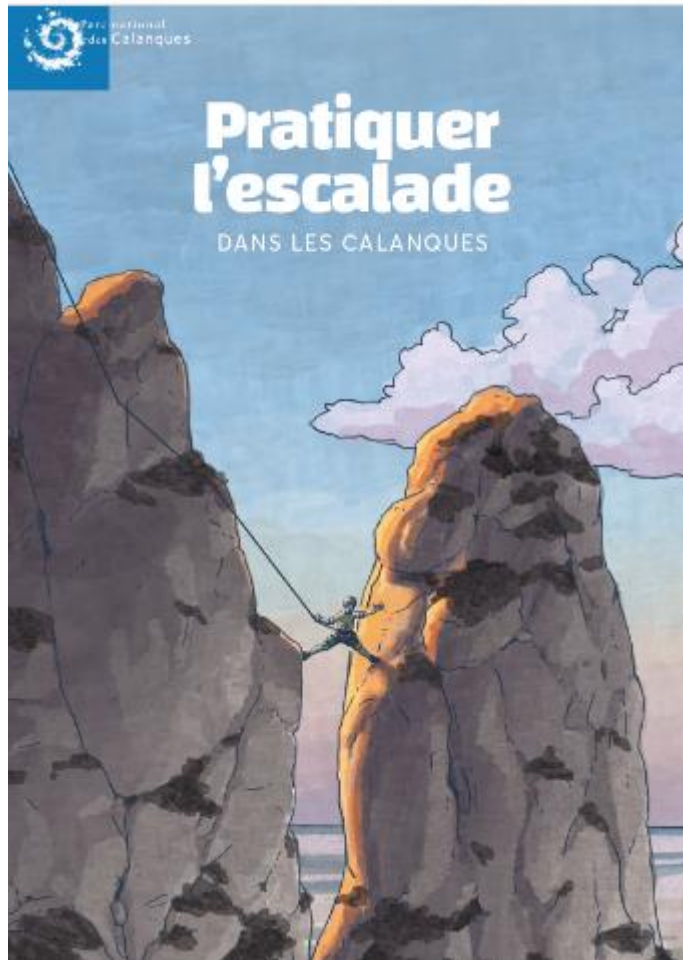
=> Info à transmettre à P.Susini du CD13

- Impression 200 exemplaires
- Diffusion qualitative aux professionnels du territoire, aux partenaires, aux associations
- Format numérique





- 2 000 exemplaires cet été 2024, idem début novembre.



Bien noter la vigilance à adopter dans la pratique d'une activité dite à risques en milieu naturel







## Partie 2

Mesures conservatoires d'interdiction  
temporaire de la pratique

Pour les mesures conservatoire d'interdiction **temporaire pluriannuelle** de la pratique

⇔ Suite aux observations récurrentes réalisées les dernières années

⇔ Après avis du Conseil scientifique PNCaI

## ZONES

⇒ 6 zones identifiées

Vallon des Aiguilles

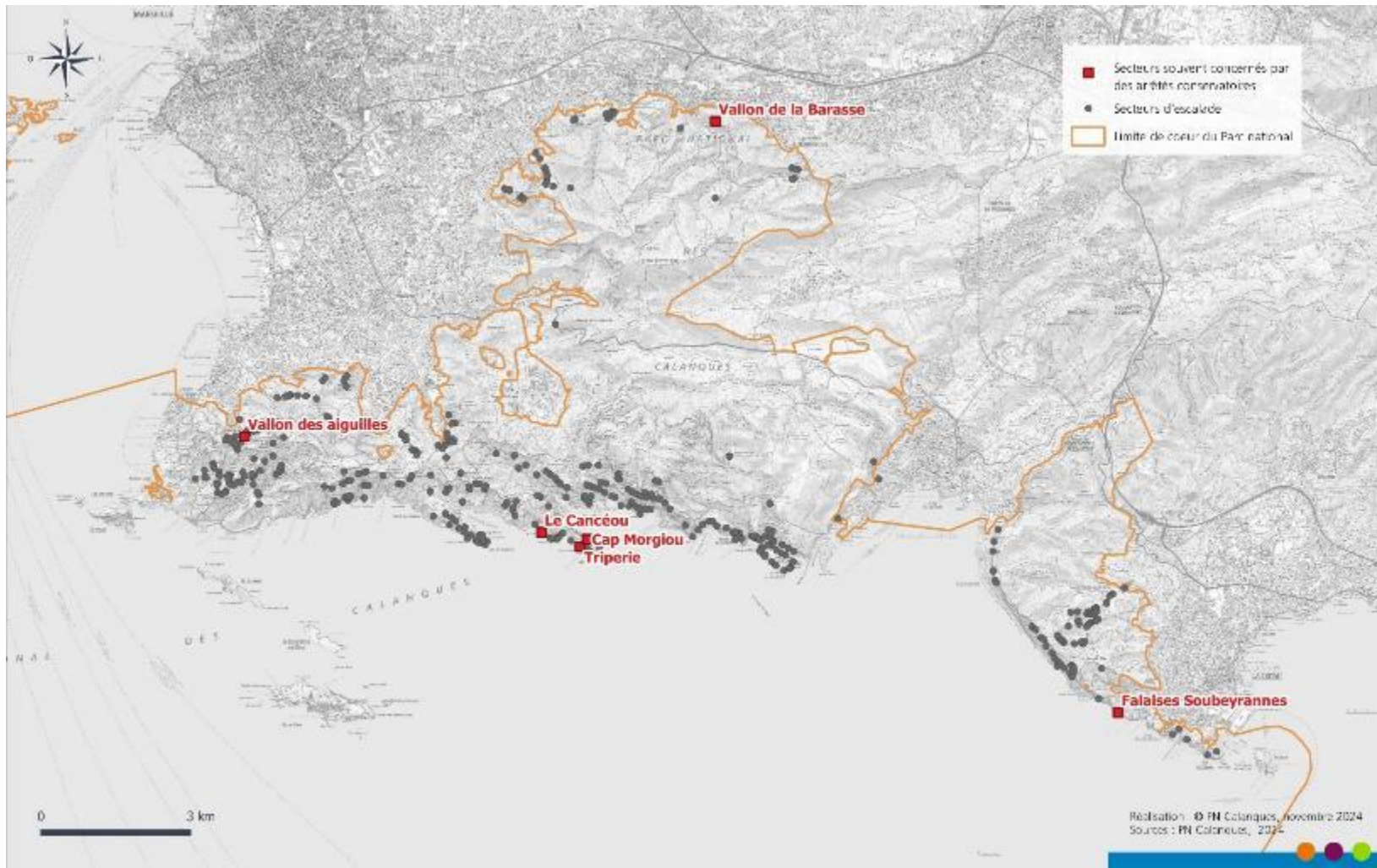
Barasse

Cancéou

Morgiou El Cap

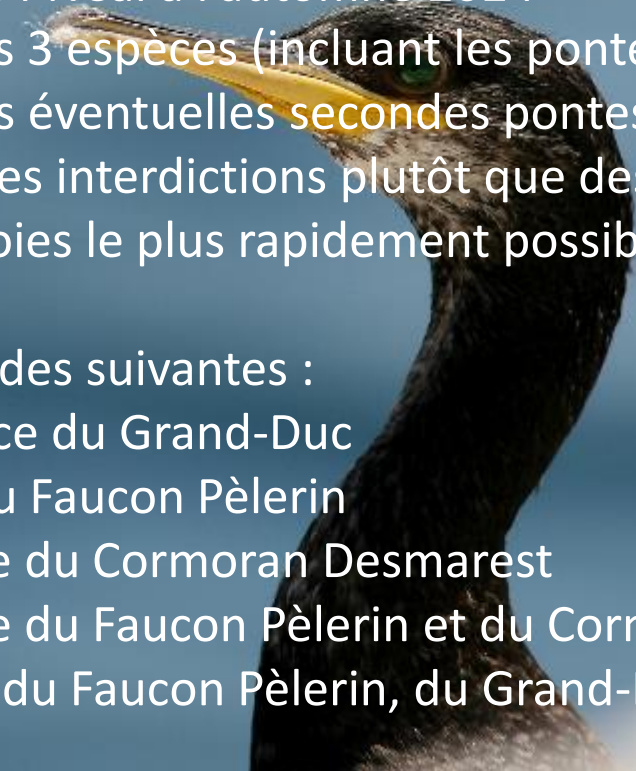
Morgiou Triperie

Ste Frétouse



Mesures conservatoire d'interdiction **temporaire pluriannuelle** de la pratique

## PERIODES

- 
- ⇒ après échanges avec le Conseil Scientifique PNCal à l'automne 2024
  - ⇒ prenant en compte la période de ponte des 3 espèces (incluant les pontes de remplacement, les pontes tardives voire les éventuelles **secondes** pontes).
  - ⇒ avec la prise éventuelle d'avenants levant les interdictions plutôt que des avenants les prolongeant et permettant de libérer les voies le plus rapidement possible
  - ⇒ Arrêtés pluriannuels sur 5 ans sur les périodes suivantes :
    - Du 15 novembre au 15 août si présence du Grand-Duc
    - Du 1<sup>er</sup> janvier au 15 juin si présence du Faucon Pèlerin
    - Du 1<sup>er</sup> octobre au 15 juillet si présence du Cormoran Desmarest
    - Du 1<sup>er</sup> octobre au 15 juillet si présence du Faucon Pèlerin et du Cormoran Desmarest
    - Du 1<sup>er</sup> octobre au 15 août si présence du Faucon Pèlerin, du Grand-Duc et du Cormoran Desmarest



Pour les mesures conservatoire d'interdiction temporaire de la pratique qui seraient

« **nouvelles** »

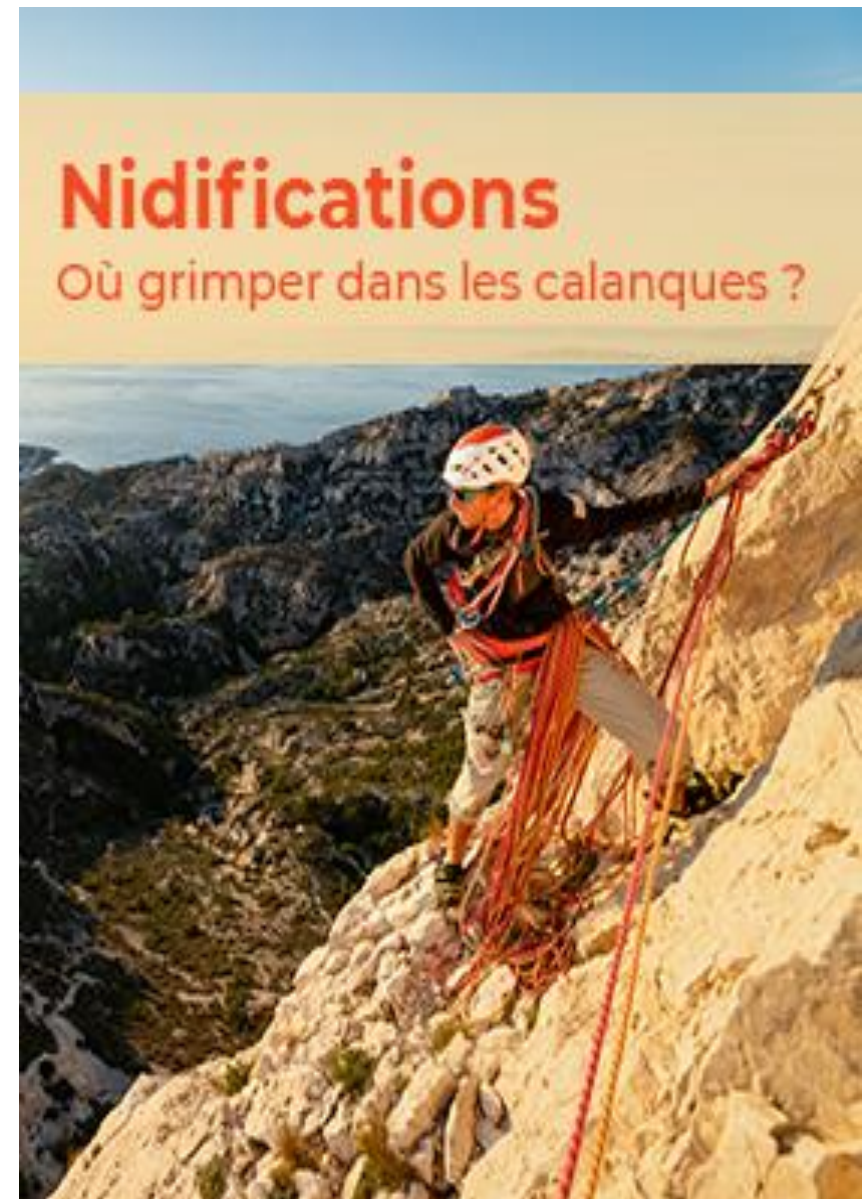
⇔ Due à une observation d'une espèce protégée

⇔ Toujours la même méthode !

Ex : Luminy et le Faucon Crécerelle à la paroi des toits

+ contact avec la LPO pour diffusion d'infos.

<https://www.calanques-parcnational.fr/fr/actualites/escalade-et-nidifications-en-falaises-ou-grimper-dans-les-calanques>





Pour les mesures conservatoire d'interdiction temporaire de la pratique qui seraient « **nouvelles** »

⇒ Rappel de la méthode Démarche PNCAL

- 1) Les agents terrains font une observation avifaune ou viennent confirmer une observation transmise par un usager
- 2) Les agents terrains relayent une observation avifaune en précisant le lieu de l'aire de reproduction
- 3) Le pôle accueil du public voit avec la FFME pour la cohérence sportive, c'est-à-dire éviter d'autoriser une  $\frac{1}{2}$  voie ou au contraire condamner une traversée sur une partie inférieure alors que la nidification serait tout en haut
- 4) Nos experts ornithologiques et le pôle connaissances scientifiques indiquent la période de l'arrêté
- 5) Le pôle police rédige et consulte le/les propriétaires puis arrête la mesure conservatoire
- 6) Le pôle police ou le pôle connaissances scientifiques soumettent l'arrêté à la direction
- 7) Le pôle police diffuse l'arrêté aux propriétaires, GRIMP, fédération FFME
- 8) Le pôle accueil du public le relaye aux membres de la commission escalade qui diffuse l'info via leurs réseaux dont Camp to camp
- 9) Le service communication & le SI partagent l'info sur notre site internet, notre application MesCalanques
- 10) Le secrétariat imprime l'arrêté papier pour le fixer sur le panneau au siège
- 11) Le secteur concerné installe des panneaux sur site en sollicitant le pôle aménagement pour la conception de panneaux si besoin. Le pôle accueil du public peut être sollicité pour préciser l'emplacement exact du panneau.
- 12) A la fin de la 1<sup>ère</sup> ponte, le secteur fait le point sur une levée ou non et désinstalle les panneaux
- 13) Le service communication et le SI veillent à ce que l'info n'apparaisse plus sur nos outils de communication ; le secrétariat enlève l'arrêté papier.
- 14) Le pôle connaissances scientifiques et les agents terrain font remonter les résultats.
- 15) Le pôle accueil du public les transmet aux membres de la commission escalade

Arrêté	Espèce concernée	Site d'escalade interdit	Détails des secteurs /traversée/voies concernées mises en défens	Date de fin de l'arrêté
AR_2024_	Cormoran Desmarest	Triperie	Secteur Triperie Gauche Secteur Triperie Grotte Secteur Cosquer	Du 1 <sup>er</sup> octobre au 15 juillet
AR_2024_	Cormoran Desmarest Faucon Pèlerin	Cap Morgiou	Voies El Cap, Marie Jacqueline, Bora-Bora Traversées Ivan et Super Trempe	Du 1 <sup>er</sup> octobre au 15 juillet
AR_2024_	Cormoran Desmarest Faucon Pèlerin Grand-Duc d'Europe	Ste Frétouse	Périmètre à discuter => idem l'année 2024. le temps de déséquiper Fight club puis sans vire des immortelles à partir du 1 <sup>er</sup> octobre 2025	Du 1 <sup>er</sup> octobre au 15 aout
AR_2024_	Grand-Duc d'Europe	La Barasse	Secteur Peace and Love : voies E No comprendo, F Tir ailleurs, G C'est comme ça, H Beyrouth, I Satyre à vue, J Nuit d'ivresse	Du 15 novembre au 15 aout
AR_2024_	Grand-Duc d'Europe	Vallon des Aiguilles	Secteur La Mitre Secteur Metalika	Du 15 novembre au 15 aout
AR_2024_	Faucon Pèlerin	Cancéou	Secteur Ponant ( y compris Traversée Magilou et voies de l'Aven), Secteur de la Calanque du Cancéou.	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 15 juin

## Périmètre STEINTE FRETUSE

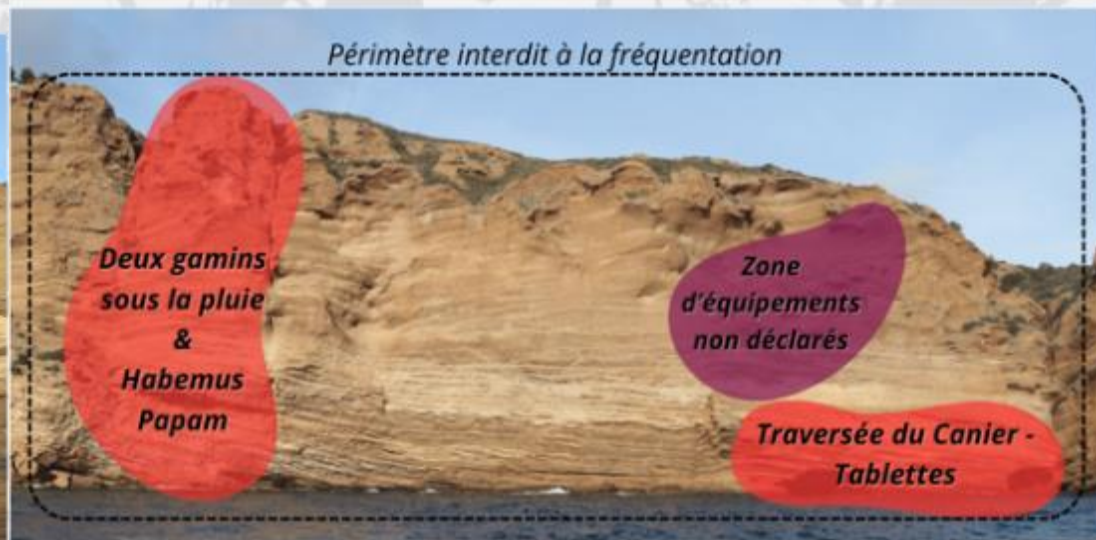
Idem périmètre 2024, puis le réduire lorsque Fight club sera déséquipé ?

### Périmètre 2023-24

- **Vire des Immortelles** (de l'accès du Palmier au Sémaphore - Techniques et matériel d'escalade exigés pour l'accès à partir du Sémaphore)
- **Corniche des Grands Ducs**
- **Fight-Club** (zone d'équipements non autorisés)



- **Deux Gamins sous la pluie**
- **Habemus papam**
- **Anse Canniers**





## Périmètre SAINTE FRETOUSE

Idem périmètre 2024, puis le réduire lorsque Fight club sera déséquipé ?

PERIMETRE PROPOSE  
Infos PNCal

 Grand-Duc

 Faucon Pèlerin

 Cormoran Huppé



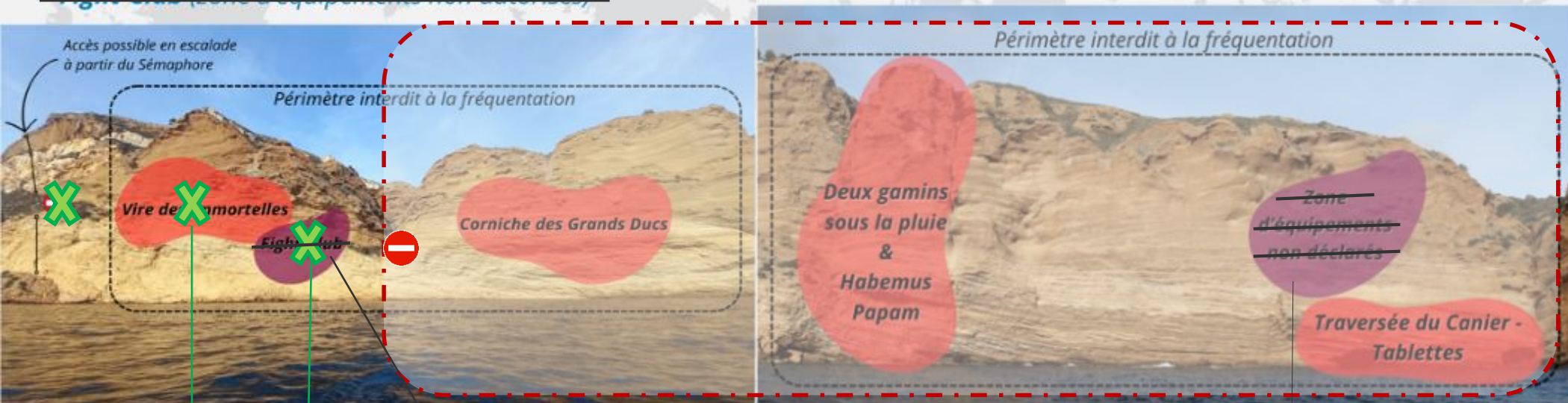
## Périmètre STEINTE FRETOUTSE

Idem périmètre 2024, puis le réduire lorsque Fight club sera déséquipé ?

### PERIMETRE PROPOSE Proposition PNCaL Périmètre 2024

- ✕ **Vire des Immortelles** (de l'accès du Palmier au Sémaphore - Techniques et matériel d'escalade exigés pour l'accès à partir du Sémaphore)
- ⊖ **Corniche des Grands Ducs**
- ~~⊖ **Fight-Club** (zone d'équipements non autorisés)~~

- ⊖ **Deux Gamins sous la pluie**
- ⊖ **Habemus papam**
- ⊖ **Anse Canniers**



Périmètre à libérer  
⇔ non concerné par l'arrêté

Périmètre à maintenir / interdit à la fréquentation  
⇔ concerné par l'arrêté d'interdiction  
⇔ du 1<sup>er</sup> octobre au 15 aout

Déséquipement mi aout 2025

## Echanges & réactions

- Les grimpeurs s'interrogent sur la cohabitation de l'activité avec le Pèlerin.
- Toutes les nichées ne sont pas situées précisément dans l'espace. Les observations se poursuivent.
- Les mesures sont déclenchées quand la présence de l'espèce est avérée.
- Les temporalités présentées englobent les différentes périodes de pontes potentielles. Il est prévu une levée en cas d'absence de 2<sup>nd</sup> ponte ou échec de la 1<sup>ère</sup>. => FFME préfère l'inverse. C'est-à-dire de prolonger les arrêtés selon les observations plutôt que de lever si observations le permettent.
- Les grimpeurs sont attendus pour partager leurs observations.
- Cancéou : le couple de Pèlerin pourrait-il s'être habitué à la pratique et ne pas être perturbé ? Les grimpeurs expriment un désaccord pour l'aven qui est très fréquenté.
- Morgiou : les grimpeurs demandent d'affiner selon l'aire de nidification. Les traversées Ivan et Super trempe pourraient ainsi être permises ?
- Ste Fréouse : un périmètre très/trop grand, « 10 mois de fermeture, c'est trop ! » selon les grimpeurs
- Vallons des aiguilles et Barasse : demande de précision par les grimpeurs sur l'aire de nidification pour affiner le périmètre.
- Castelvieil : aucun arrêté pris alors que le Pèlerin est observé par les grimpeurs ? Ils s'en étonnent.
- « Un sentiment de réserves intégrales déguisées »
- « Des secteurs emblématiques sont concernées, il ne s'agit pas de quelques voies seulement. »

⇒ Les représentants de l'escalade ne sont pas d'accord.

⇒ Une demande d'affiner les périodes et les secteurs.

⇒ Une demande de se rendre sur site



## Conclusion de la direction PNCaI

- Maintien de la sortie des arrêtés cette année pour protéger les espèces
- Ste Frétoise : prévoir un périmètre pour « neutraliser Fight Club » et donc plus large que les 4 autres années où l'on pourra le restreindre dès que Fight club sera déséquipé
- Prévoir des EDL/éléments de langage pour pouvoir bien expliquer, de manière détaillée, ce qui nous a conduit à ces périodes et ces périmètres, afin de pouvoir transmettre cette analyse à la commission ;
- Programmer les surveillances pour lever au plus tôt les mesures conservatoires ;
- Etudier plus finement, si c'est envisageable et possible, une réduction des périmètres au regard des observations constatées par les grimpeurs d'individus à priori peu sensibles au dérangement.

Puis, courant janvier, PNCaI prévoir de :

- trouver une entreprise pour déséquiper et réaliser les travaux (en respectant notre propre arrêté...)
- réunir un groupe de travail « critères et procédure d'instruction pour l'ouverture de nouvelles voies et déséquipement »
- proposer une réunion sur le cas du sentier de la Mélette, en accord avec l'ONF.

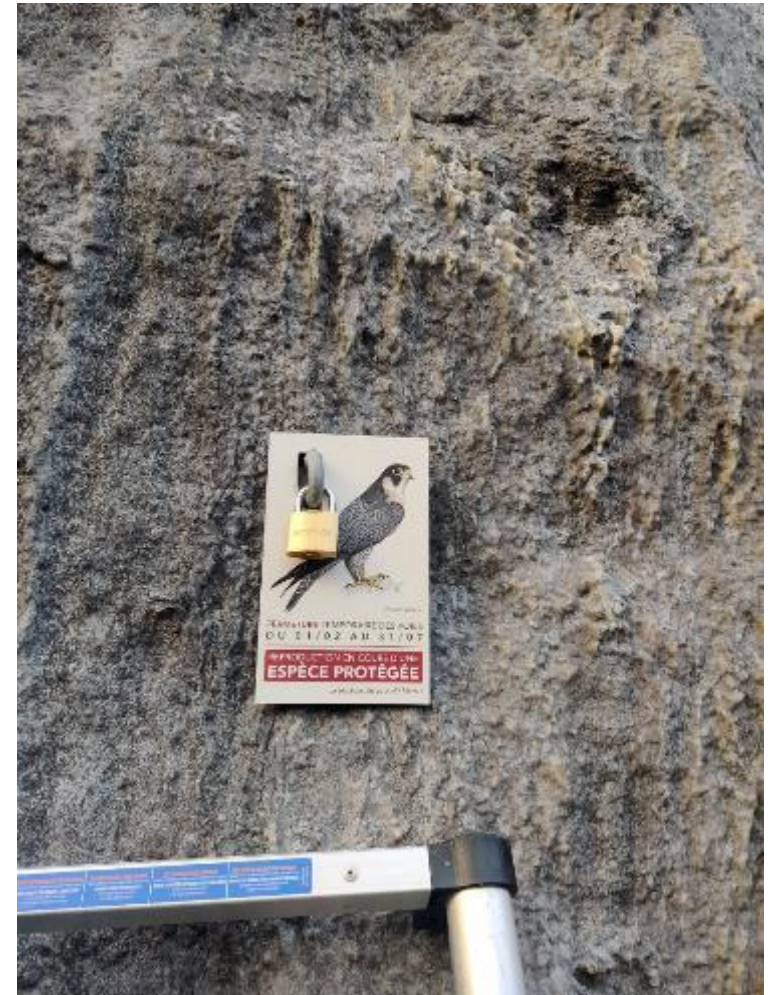
*Le collectif Avifaune rupestre Grand Est se mobilise pour la mise en défend temporaire de sites de reproduction à Grand-duc d'Europe dans la Meuse !*

*En partenariat avec un petit réseau de grimpeurs et le CENL, deux sites ont été en partie fermés pour assurer la reproduction du Grand-duc d'Europe.*

*Au total, une quinzaine de voies pour deux sites ont été fermées temporairement. Cadenas et plaquettes seront enlevés au 31/07 pour permettre à nouveau l'activité d'escalade.*

*Merci une nouvelle fois aux grimpeurs, sensibles au partage de l'espace!*

**Une idée à mettre en place dans les Calanques ?!**





Maquette validée par PNCaI  
Suite aux échanges avec les propriétaires et la FFME

Impression en cours  
X100 panneaux  
Pour les mesures d'interdiction temporaires

En plus d'un panneau permanent au départ des sentiers d'accès au secteur

Cadenas  
Plusieurs pour 1 seule clé  
Commande en cours

⇒ Quelle organisation ?? À discuter

Attention : le trou sur le panneau n'est pas forcément adapté aux plaquettes...





## Partie 3a

# Cas des voies sans autorisation

Fight club, un nouveau secteur sur le foncier CDL + secteur « sans nom »



=> des équipements réalisés sans autorisation et nécessitant d'être retirés

Pourquoi ?

- cohérence avec un autre cas d'équipements sans autorisations ayant conduit à un PV de constat d'infraction et de la mise en demeure de déséquiper
- enjeux avifaune forts : la nouvelle fréquentation a entraîné l'échec de la reproduction du Cormoran sur ce site pourtant très favorable à l'espèce depuis plusieurs années. Enjeu Hibou Grand-duc et Faucon Pèlerin.
- problématiques d'accès et de stationnement déjà existantes pour accéder aux vires

Recherche d'une entreprise pour déséquiper : 3 devis et prise en charge par le Parc

Dans l'attente du déséquipement, nécessité de reconduire la mesure conservatoire sans revoir le périmètre.

Cf. slide 27

FFME demandait une analyse distinguant les 3 secteurs : haut, bas de Fight club et secteur « sans nom »

## Partie 3b

# Projets d'ouvertures de nouvelles voies



## SNE/sites naturels d'escalade

### Quelles suites aux échanges ?? Rappel GT 2022

- Participants : Vincent Vilmer, Norbert Apicella, Nicholas Armstrong, Sébastien Batel, André Bernard, Bernard Hamel & PNCaI
- Objectifs
- **Une expérimentation d'une gestion des falaises écologiquement responsable sur un site/secteur.** Elle est basée sur une approche sans tabou sur l'équipement ou le déséquipement. L'entrée territoriale, c'est-à-dire par le site ou le secteur étant primordiale.
- Il s'agit de préparer collectivement des projets de création et de déséquipement, en amont de l'instruction de la programmation des voies d'escalade.

- 2 séances d'échanges : 14 mars, 4 oct 2022

Échanger sur les conclusions de la programmation

Revenir sur des projets de création proposés

Reparler des projets de déséquipement

- Démarche à partager en commission

À valider par PNCaI & propriétaires



Sujet à préciser en groupe de travail

## Quelles suites aux échanges ?? Rappel GT 2022

### Proposition d'expérimentation

- Autoriser un volume défini pour une durée limitée en choisissant 1 ou plusieurs sites. L'approche par secteur est, à notre sens, très importante.
- Soient **X créations de voies pour 5 ans avec contrat / convention** de partage des responsabilités entre les parties prenantes (PNCAL, propriétaire, fédération(s), professionnels, équipeurs).
- A la fin de cette durée, il sera nécessaire de s'interroger collectivement sur la suite à donner : quel bilan ? quel besoin d'entretien ? quelle poursuite ou quel déséquipement du SNE ?
- En parallèle, il est également nécessaire de réfléchir à **quelques projets de déséquipement** (nombre non précisé)
- A noter que ce n'est pas le nombre qui compte mais bien l'objectif qu'on veut atteindre ensemble c'est-à-dire une gestion des falaises écologiquement responsable.

Sujet à préciser en groupe de travail

## Règles / principes partagés

**Quelles suites aux échanges ??**

**Rappel GT 2022**

- Ne pas dissocier l'équipement de nouvelles voies d'un traitement global des équipements sur un site / secteur.
- Présenter les enjeux sociaux (histoire, fréquentation, équipements en place) et économiques (professionnels, clubs, écoles allant l'utiliser) du site / secteur demandé.
- Justifier de la pertinence sportive / pédagogique (vocation, publics, difficulté, nombre de longueurs, type de voies).
- S'assurer de la compatibilité naturaliste (en falaise, sur l'accès).
- Contractualiser avec le propriétaire pour la création comme l'entretien, définir les responsables signataires de cette contractualisation.
- Ne pas établir de lien direct entre un projet de création et un projet de déséquipement.
- Prendre en charge l'équipement / les ancrages par les équipateurs.
- Déséquiper une/des voies obsolètes / non fréquentées / mal équipées / avec une vocation inadaptée / ...

Sujet à préciser en groupe de travail



## En conclusion

### Quelques idées de projet

- Fontaine de voire
- Parfumerie
- Pré des Baumettes, secteur picnic
- Paroi des toits
- Candelle, face sud

⇒ **pour qui ? Pour quoi ? Qui porte ? Quelle gestion en pied de falaise ?**

⇒ La question du conventionnement et du portage du projet avec l'existant reste posée

### Quelques idées de déséquipement => à discuter

- Site Pyromaniaque, Sormiou
- ⇔ Fait l'objet d'un arrêté municipal pour risque d'éboulement sur les cabanons. Seules les 1ères lg avaient été déséquipées en 2013
- Tentation d'agir, bec de Sormiou
- ⇔ Tracé dispo dans les topos Edisud de Sormiou, pas dans le topoguide actuel

Les déséquipements peuvent aussi être partiels avec des passages de voies en TA

Cf. slide 27

**Quelles suites aux échanges ??**  
**Rappel GT 2022**

Sujet à préciser en groupe de travail

## Partie 4

# Bilan et programmation d'entretien des voies

### BILAN 2023-24 + perspective 2024-25

#### Nouveauté dans cette instruction 2024 :

Les demandes sont toujours centralisées par la FFME. Elles sont échangées en juillet avec PNCal puis envoyées pour instruction par la FFME aux propriétaires directement.

PNCal adresse un courrier de réponse à la FFME et un courrier à chaque propriétaire sollicité

*Rappel : bien faire passer les demandes à V. Vilmer qui les coordonne pour envoi avant fin juin.*

#### L'accord des PROPRIETAIRES est également nécessaire

À titre environnemental, le Parc national a formalisé un certain nombre d'accords. Au titre de gestionnaire de l'espace, un accord entre le pétitionnaire et le propriétaire est à trouver afin que la sécurité des usagers soit assurée.

*Un parallèle fait avec le PN du Mercantour qui serait ok pour des ouvertures et le PN des Ecrins où les entretiens ne sont pas soumis à autorisation.*

*FFME : Une demande d'affiner les préconisations.*

*Cela est très/trop contraint pour des interventions avant le 1<sup>er</sup> novembre et ne semble pas toujours justifié car l'intervention n'est pas plus impactante que l'activité.*

#### DECISIONS

41 autorisations PNCAL (vert) avec recommandations faune/flore et accord propriétaires

11 refus

1 sans réponse

2 sur lesquels échanger

⇒ Cf. doc excel envoyé à la FFME

Déjà 27 longueurs réalisées depuis septembre grâce aux DE du CREPS Paca et à l'opération Héritage ouvrier.

#### POSITIONNEMENT PROPRIETAIRES

Ville de Cassis : rester sans réponse

Ville de La Ciotat : OK

Ville de Marseille : OK

CD13 : OK *exceptionnel* + purge ok + Escalade dans les sujets du CDESI

ONF : OK uniquement sur VS *en attente du national*

CDL : Ok + *non opposé à un projet de création cadré*

Figuerolles : demande de 2023 OK

EDF : à contacter



## Des enjeux liés à la cohérence des usages sportifs

- La volonté de ne pas changer le nombre de points d'ancrages pour ne pas changer les usages.
- Le souhait de respecter la cotation de la voie comme son type (voie sportive, terrain d'aventure).
- Il est important de ne pas densifier le nombre de scellements qui changerait l'esprit de la voie « aventure » et donc pourrait tendre à une augmentation de la fréquentation d'un site.
- De manière général, il est rappelé aux usagers que la discrétion est nécessaire pour limiter les dérangements sonores et visuels en cœur de Parc national.

L'utilisation de talkie-walkie entre intervenants permettrait de respecter la quiétude des lieux.

slide non abordée !



## Des enjeux naturalistes importants à respecter => réajustement pour 2025 avec avis CS octobre 2024

- Le maintien d'une vigilance importance sur les accès et sorties de voies d'escalade, notamment pour respecter les enjeux floristiques mentionnés.
- La réalisation des travaux sur des périodes précises en fonction des enjeux avifaune annoncés
- Avant début novembre lorsqu'il y a une présence certaine du Grand-Duc d'Europe ou du Cormoran Desmarest.
- Avant mi-novembre lorsqu'il y a une présence potentielle du Grand-Duc d'Europe ou du Cormoran Desmarest.
- Avant fin janvier lorsqu'il y a une présence potentielle du faucon Crécerelle ou du Grand Corbeau.
- Avant mi-février lorsqu'il y a une présence potentielle de la chouette hulotte.
- Le faucon Pèlerin a quant à lui besoin de quiétude à partir de mars donc reste en dehors de la période autorisée aux travaux. Il en est de même pour le Martinet, le Monticole bleu et le Merle bleu qui arrivent fin mars.
- Ces espèces à très fort enjeu sont notamment observées sur les sites du cap Canaille, de Morgiou, du Vallon des aiguilles, de la Barasse ou encore des Goudes.
- La réalisation de travaux en adoptant une vigilance particulière quant aux espèces pouvant être rencontrées notamment les chiroptères sur les secteurs suivants : Draïoun, Pendule, Paroi des toits, Saint-Michel d'Eau douce, vallon des aiguilles avec Metallika & Mitre.

En cas d'observations naturalistes, merci de stopper l'intervention et de partager l'information au PNCal

- Les purges, écaillages, arrachages (et notamment de lierre au Baume des houx) sont à écarter.
- La prise en compte des enjeux de préservation de la flore lors des travaux :
- Ne pas couper ni piétiner la végétation en pied de voie, et ne pas y entreposer du matériel.
- Les coupes de végétaux en falaises (dont le Genévrier) sont à exclure ainsi que l'extraction de la flore présente dans les fissures ou sur les vires rocheuses visant à faciliter la progression des grimpeurs.

## Partie 5

# Actualités diverses à partager



## Sujet juste cité !

▪ Retour sortie 23/10/2024

⇔ Quelques actions à prévoir sur le parcours du Trou Souffleur et alentours :

*Supprimer la 1ère corde fixe au début du parcours, accessible et visible par randonneurs*

*Changer les cordes fixes dans le parcours par des câbles (pas urgent mais plus discret et durable)*

*Créer 2 relais plus "propres" et pratiques dans les 2 derniers rappels*

*Supprimer les bouts de cordes fixes à la fin de la 1ère tyrolienne pour plus de discrétion (en laissant un anneau de corde pour se rattraper)*

*Supprimer assez rapidement les vieux ancrages dans le parcours du Trou de la Bombe et envisager son rééquipement (une dizaine d'ancrages)*

*Finaliser le document des pros répertoriant tous les ancrages et les usages connus autour du Trou Souffleur,*

*Envoyer les conventions à la signature Cdl, Pnc FFME, pros*  
*Prévoir une réunion annuelle à l'automne pour faire le point sur le site : engagement des pros sur les ancrages, les divers actions réalisées ou à prévoir (sentier, rééquipement, purge...).*

*Diffuser l'info à l'ensemble des pro via BG et SPPN*

Questions partagées sur l'accès au site, le stationnement, les équipements à retirer et ceux à entretenir, les responsabilités de chacun...



- Convention de partenariat CDL/PNCAL/FFME
- Convention via cordata CDL/PNCAL/FFME/BG/SPPN/Spéléo13

Sujet juste cité !  
En cours





# Info à partager

## visite de terrain EDF

- Visite de terrain du 10/10 avec PNCal
- Volonté d'EDF de réviser les mains courantes et de débaliser
- Le propriétaire va contacter la FFME pour son expertise

Sujet vu avec FFME





Sujet juste cité => prévoir une réunion spécifique

- Co-définition d'un arbre de décision PNCaI / ONF pour les situations d'éboulement et autres risques à traiter sur le territoire => en cours en octobre 2024
- Plusieurs questions se posent  
Fermeture définitive ? Fréquentation réelle du site ? Purge ? Responsabilités de chacun ? Budget à trouver ?
- À ce jour,  
Les éléments de chiffrage des solutions ainsi que de bouclage du plan de financement associés ne sont pas finalisés.

### POSITIONNEMENT ONF / PNCaI

Le sentier sera fermé jusqu'à nouvel ordre

Ne plus le faire apparaître sur les cartes.

Une réouverture pourrait être envisagée sous réserve d'une sécurisation du tronçon mais elle ne se fera que dans quelques années s'il y a une volonté politique et des moyens financiers. Non promu non entretenu.

# Info à partager

## Parc national des Calanques

- PNCal : Maison de PNCal, évènements
- PATGP / Pôle aménagement : sentier vue mer, étude Topografik
- PAPUMOC / Pôle accueil des publics : fiche rando, fiches flore, fiches avifaune & chiro, sentier d'interprétation au Frioul (x7 panneaux, déb. Nov.) & maison du littoral & des îles, panneau d'interprétation à En Vau, guide Glénat...
- Secteur MVM/Monts & vallons de Marseille : plan de gestion Muraille de Chine
- Secteur SLEHM chantier Port Miou
- Secteur SLOA : interprétation au Frioul
- ...

- Changement de gamme  
=> itinérance, tourisme
- 1 carte => 2 cartes  
Un grand format comme actuellement  
Un format poche
- Changement échelle 1/15 000°  
=> 1/19 000°
- Changement de cadrage  
=> de Marseille à Cassis/La Ciotat + nord Gineste
- Changement de nom  
=> « La Traversée des Calanques, de Marseille à la Ciotat / Cassis (Parc national) »
- Convention IGN / PNCaI

Sujet juste cité





# Info à partager et vous ??

- Elections fédérales  
CT13 : JC Grand réélu majoritairement  
Il se présente aussi au national.  
Elections prévues à la fin du mois.
- Réédition topo Canaille  
Sujet non abordé.
- ...



# Merci pour votre attention



## Et bonne grimpe !





# L'ESCALADE et la répartition foncière

## Secteurs d'escalade et foncier public

